

COMPTE-RENDU DE SEANCE

DU COMITE DE DIRECTION

COUTANCES TOURISME *Portes du Cotentin*

Séance du 9 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 9 septembre à 18h, le comité de direction de Coutances Tourisme Portes du Cotentin, dûment convoqué par Madame la présidente, s'est réuni dans la salle Simone Veil de la mairie de Coutances, sous la présidence de **Madame Valérie LECONTE**.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Validation du compte-rendu du dernier comité de direction,
2. Premier bilan de la saison touristique,
3. Accès aux parties hautes de la cathédrale,
4. Point sur les ressources humaines,
5. Litige Rights Control,
6. Actualisation des tarifs des produits et prestations de service,
7. Questions - informations diverses.

Présents :

Mesdames Sylvaine BOURY, Catherine DE LA HOUGUE, Aurélie GIGAN, Dominique IMBERT, Valérie LECONTE, Martine LE MEUR-TIPHAIGNE, Sophie LENOTRE, Majda TARDY-ZLASSIS, Anne VILLAIN.

Messieurs Jean-Luc BONNIER, Jacky BRIONNE, Philippe d'ANTERROCHES, Frédéric DHOMBRES, Jacky GAILLET, Martial SALVI, Jean-Louis SION.

Absent(e)s excusé(e)s ayant donné pouvoir :

Madame Pauline LAINE ayant donné pouvoir à Madame Valérie LECONTE,
Madame Valérie MERLEN ayant donné pouvoir à Madame Anne VILLAIN,

Absent(e)s excusé(e)s :

Mesdames Béatrice GOSSELIN, Anne HAREL, Rose-Marie DUVAL,
Monsieur Yves STURBEAUX.

Absent(e)s :

Messieurs Philippe HARDY, Emmanuel HEUSSER (*démissionnaire*),
Madame Françoise GUILLON.

Invité(e)s :

Madame Janick GAILLARD-PRETI, agent comptable de l'EPIC,
Monsieur Jacky BIDOT, président de Coutances mer et bocage (*excusé*),
Monsieur Vincent HARDEL, DGA Coutances mer et bocage en charge du tourisme (*excusé*),
Monsieur Jérôme MARIE, DGS de Coutances mer et bocage (*excusé*),
Monsieur Laurent MAZURIE, DGSA de Coutances mer et bocage (*excusé*),
Madame Adeline HELAINE, directrice-adjointe,
Madame Laurence RACINE, directrice.

Désignation d'un secrétaire de séance : Madame Laurence RACINE.

Madame LECONTE remercie les présents, excuse les absents, attribue les pouvoirs, rappelle l'ordre du jour et ouvre la séance à 18h00.

N° 1 - Validation du compte-rendu du dernier comité de direction

Après l'exposé de Madame LÉCONTE, présidente, le comité de direction **APPROUVE** à l'unanimité des membres présents le compte-rendu de la dernière réunion du comité de direction du 20 juin 2024 qui a été préalablement adressé à l'ensemble des membres.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, les membres du comité de direction **VALIDENT** le compte-rendu du dernier comité de direction de l'EPIC Coutances Tourisme, Portes du Cotentin, du 20 juin 2024.
Ainsi fait et délibéré.

N° 2 - Information : Premier bilan de la saison touristique

Madame RACINE dresse un bilan détaillé de la fréquentation touristique du 1^{er} juillet au 31 août 2024. Il en ressort les éléments suivants :

Fréquentation touristique

Au niveau national, la saison est plutôt contrastée avec un mois de juillet plutôt calme et un retour des visiteurs au mois d'août. L'effet « Jeux Olympiques » est inégalement réparti sur la France. Il est constaté une légère baisse de la fréquentation sur l'arc atlantique jusqu'à la Manche et un littoral plébiscité. 65% des Français sont partis en vacances ou en week-end cet été et parmi eux, 88% sont restés sur leur territoire.

Du côté des hébergements, on note une baisse de la fréquentation dans les hébergements collectifs (hôtels, campings, villages vacances...) au profit des hébergements individuels (type meublés de tourisme) jugés moins onéreux.

En Normandie, la tendance se confirme par une baisse des nuitées touristiques en juillet de 5.2% et un retour à la stabilité en août. Le taux d'occupation fourni par la plateforme de location était de 52% en juillet et 69% en août. Selon les Gîtes de France, l'activité était similaire en 2024 par rapport à 2023.

En ce qui concerne **Coutances tourisme**, on relève une fréquentation des bureaux stable par rapport à 2023. Au total, 27 976 visiteurs ont été accueillis dans l'un de nos bureaux touristiques dont 25 172 personnes accueillies dans l'un de nos 6 bureaux permanents.

On observe cette saison, une augmentation des clientèles touristiques locales (Normandie) et un recul des régions voisines. Les visiteurs nous viennent de Normandie pour plus de 67%, d'Iles de France (15.23%), Hauts-de-France (3.48%) et Bretagne (3.42%).

Madame LENOTRE estime inquiétant de voir que les visiteurs sont essentiellement des locaux. Cela illustre bien la tendance nationale d'une baisse de fréquentation en juillet.

Madame RACINE : la provenance de nos visiteurs de 2024 est le reflet des statistiques des années précédentes. Cette tendance existe déjà depuis plusieurs années. Il n'y a pas de décrochage de la clientèle d'Iles de France. Nous n'avons pas eu ni d'effet « Jeux Olympiques », ni d'effet « 80^{ème} anniversaire du débarquement ».

Madame LE MEUR-TIPHAIGNE demande si la météo joue un rôle dans la fréquentation des offices. Madame RACINE répond que les visiteurs sont plus nombreux par temps de pluie à la recherche d'activités et lieux à l'abri.

Monsieur DHOMBRES demande l'origine de la donnée statistique exprimant que 88% des Français partis en vacances et week-end sont restés sur leur territoire.

Madame RACINE répond que ces données sont fournies par l'observatoire réalisé par ADN tourisme, la fédération nationale des offices de tourisme. Ces chiffres sont fiables et contrairement à ce qu'on pense, les Français ne partent pas tant à l'étranger.

Provenance des visiteurs

Concernant la provenance des visiteurs, Madame RACINE précise qu'une légère baisse des clientèles étrangères a été constatée malgré une présence importante de ces clientèles en juin pendant les commémorations du 80^{ème} anniversaire du débarquement.

Cet été, près de 93% des visiteurs accueillis sont français, 2.34% nous viennent d'Allemagne 1.62% du Royaume-Uni et 0.85% des Pays-Bas.

Madame LECONTE s'interroge sur la faible fréquentation des clientèles étrangères. La barrière de la langue est-elle à l'origine de cette baisse empêchant les étrangers à franchir les portes des offices ? Madame RACINE précise que les étrangers sont adeptes et très à l'aise avec le numérique. Ils ont pour habitude de trouver les informations sur les sites internet. Les Allemands ont aussi pour habitude de programmer les visites avant leur départ. Ils ont donc parfois toutes les informations sur notre site internet sans avoir besoin de se rendre aux guichets. Pour les Anglais, la baisse s'explique aussi par les contraintes réglementaires qui leur sont imposées.

Fréquentation touristique par bureau

Madame RACINE présente en détail la fréquentation touristique par bureau du 1^{er} juillet au 27 août. Il en ressort les éléments suivants :

- Le bureau d'Agon-Coutainville a accueilli 8 330 personnes (stable par rapport à 2023), soit une moyenne de 156 visiteurs par jour d'ouverture,
- Le bureau d'Hauteville-sur-Mer a accueilli 7 225 personnes (+6% par rapport à 2023), soit une moyenne de 135 visiteurs par jour d'ouverture,
- Le bureau de Coutances a reçu 5 313 personnes (stable par rapport à 2023), soit une moyenne de 99 visiteurs par jour d'ouverture,
- Le bureau de Gouville-sur-Mer a reçu 2 461 personnes (+6% par rapport à 2023), soit une moyenne de 50 visiteurs par jour d'ouverture,
- Le bureau de Gavray-sur-Sienne a accueilli 1 078 personnes (+ 48% par rapport à 2023) soit une moyenne de 30 visiteurs par jour d'ouverture,
- Le bureau de Blainville-sur-Mer a reçu 765 personnes (stable par rapport à 2023) soit une moyenne de 16 visiteurs par jour d'ouverture,

La hausse de la fréquentation du bureau de Gavray-sur-Sienne s'explique par l'organisation de nombreux évènements dans le cadre des commémorations du 80^{ème} anniversaire du débarquement.

Au sein des accueils temporaires dits « hors-les-murs », 26 278 visiteurs ont été accueillis et 2804 demandes touristiques ont été reçues.

- Au château de Regnéville-sur-mer, 1 375 visiteurs ont franchi les portes du point d'information, soit une baisse de -25% par rapport à 2023,
- A l'espace Saint-Nicolas, 9 608 visiteurs ont visité le lieu et son exposition, soit une baisse de -26% de la fréquentation par rapport à 2023,
- A la Cathédrale, 13 866 visiteurs ont été comptabilisés dont 1 504 demandes au point d'information, soit une baisse de -26% par rapport à 2023 expliquée par un temps de présence moindre de l'agent d'accueil devant accompagner les visites guidées (3h de présence en moins par rapport à 2023).
- A l'abbaye de Hambye, 9 496 personnes ont été accueillies.

Madame LE MEUR-TIPHAIGNE s'interroge sur la faible fréquentation du bureau de Blainville-sur-mer.

Madame TARDY-ZLASSIS : en tant qu'hébergeur, nous jouons le rôle des conseillers en séjour et allons chercher la documentation avant le séjour des clients.

Madame RACINE répond que tous les hébergeurs jouent ce rôle. C'est plutôt la situation géographique du bureau qui explique la fréquentation. Le bureau est situé à proximité des bureaux d'Agon-Coutainville et Gouville-sur-mer.

Demandes touristiques

En juillet-août, 11 951 demandes touristiques ont été formulées. Un chiffre stable par rapport à 2023 (11 783 demandes). La répartition des demandes par bureau se répartit comme suit :

- Agon-Coutainville : 4 533 demandes (stable par rapport à 2023), soit une moyenne de 85 demandes par jour d'ouverture,
- Hauteville-sur-Mer : 2 669 **demandes (+13 %** par rapport à 2023), soit une moyenne de 50 demandes par jour d'ouverture,
- Coutances : 2 577 demandes (stable par rapport à 2023), soit une moyenne de 48 demandes par jour d'ouverture,
- Gouville-sur-Mer : 1 102 demandes (stable par rapport à 2023), soit une moyenne de 22 demandes par jour d'ouverture,
- Gavray-sur-Sienne : 624 demandes (**+ 41%** par rapport à 2023), soit une moyenne de 17 demandes par jour d'ouverture,
- Blainville-sur-Mer : 446 demandes (**-6%** par rapport à 2023), soit une moyenne de 9 demandes par jour d'ouverture,

Nature des demandes :

- Renseignements pratiques touristiques : **31,61 %**
- Manifestations / Expos : **18,09 %**
- Sites et lieux de visite : **18,06 %**
- Services et prestations de l'OT : **9,88%**

Côté Ventes et prestations de l'office de tourisme : 4 641 ventes ont été réalisées sur nos points d'accueil avec un chiffre d'affaires en hausse de 11% expliquée par la prévente de billets pour le festival Revival et le spectacle « Comme un cri jailli de la nuit ».

Fréquentation du site internet et tchat en ligne :

Le site internet maintient sa fréquentation avec 350 000 pages vues en juillet et en août. Les pages les plus consultées sont l'agenda, les webcams, les horaires de marées.

Le top 3 des régions de provenance des internautes est : **Ile-de-France, Bretagne et Normandie**. A noter, plus de **400** demandes ont été gérées par le service de tchat en ligne.

Du côté des prestataires :

Pour ce qui concerne les **hébergements touristiques**, les campings ont fait le plein. Les propriétaires de meublés de tourisme, chambres d'hôtes et hôtels relèvent un mois de juillet timide, et un beau retour des réservations au mois d'août. La fréquentation a été tributaire de la météo et du contexte particulier du mois de juillet, elle a été légèrement moins bonne qu'en 2023 sans pour autant être catastrophique.

Du côté **des restaurateurs**, la fréquentation des établissements s'est améliorée au mois d'août grâce à une meilleure météo. Une forte présence d'habités et de touristes normands a permis de maintenir une fréquentation satisfaisante tout au long de l'été.

Pour **les lieux de visite, les activités et les prestataires de loisirs**, l'été a été bon. Les organisateurs soulignent une belle fréquentation et peu d'annulations liées à la météo.

Madame LECONTE fait un tour de table auprès des hébergeurs membres du comité de direction pour connaître leur ressenti sur la saison.

Monsieur DHOMBRES affiche un taux de remplissage de 40% en juillet et 70% en août,

Madame LENOTRE constate une baisse des réservations en juillet et assure la nécessité de poursuivre les actions de promotion de notre destination sans avoir crainte d'un effet de « surtourisme » sur le territoire.

Madame RACINE assure qu'il n'y a pas de surtourisme sur la destination mais qu'il est nécessaire de trouver un ajustement entre les locations permanentes et les locations saisonnières afin de permettre de loger des familles travaillant sur le territoire.

Madame LENOTRE pense que la solution à ce problème réside dans la chasse aux meublés non déclarés.

Madame TARDY-ZLASSIS a constaté une baisse des réservations de -30% en juillet et -10% en août mais juge la saison bonne malgré tout. Le bémol du territoire est, selon elle, le manque d'offres hôtelières et de restauration.

Madame DE LA HOUGUE affiche une stabilité des réservations par rapport à 2023 avec l'arrivée d'allemands et néerlandais.

Madame VILLAIN a également constaté un démarrage plus difficile en juillet mais le bilan de saison reste satisfaisant.

Monsieur SION suggère une initiative commune des restaurateurs pour échelonner les fermetures hebdomadaires des restaurants et éviter des jours sans possibilité de restauration.

Madame RACINE répond que c'est une action difficile à mener pour la restauration dans la mesure où les restaurants sont ouverts pour la majorité 7 jours / 7 en été et rencontrent des difficultés pour recruter le personnel nécessaire. De plus, il est difficile de leur demander d'harmoniser leurs jours de fermeture car les établissements sont fermés les jours les plus creux.

Festival Zic sur le Zinc :

Le festival « Zic sur le Zinc » porté par Coutances tourisme, a, de nouveau, rencontré un beau succès. Les huit dates ont attiré 1 210 amateurs de musique. Les retours reçus des visiteurs, des professionnels et artistes musiciens sont tous positifs.

Madame GIGAN évoque sa déception par rapport au concert organisé sur la commune de Saint-Sauveur-Villages qui a été programmé sur la commune déléguée du Mesnilbus comme en 2023 alors qu'il était convenu de l'organiser dans le centre de la commune déléguée de Saint-Sauveur-Lendelin. Elle espère une programmation en 2025.

Festival les Zendurances :

Le festival n'étant pas terminé au moment de la rédaction de ce bilan, il est difficile d'en tirer un bilan. Mais les premiers retours sont satisfaisants. Monsieur SION évoque un éventuel élargissement dans le temps pour la prochaine édition pour initier les scolaires au projet.

Le bilan sera fait lors de la prochaine réunion du comité de direction.

Hébergements :

La création d'hébergements touristiques continue sa progression avec 114 nouveau meublés touristiques déclarés en 2024 et 43 cessations, ce qui représente un solde positif de 71 meublés. Il y a, à ce jour, plus de 1 050 hébergements touristiques actifs sur la communauté de communes Coutances mer et bocage.

N° 3 - Information : Accès aux parties hautes de la cathédrale

La présidente, Valérie Leconte, rend compte des contraintes subies par Patrimoine, Archives et Musées pour les visites guidées des parties hautes de la cathédrale de Coutances.

Depuis le début du mois de juillet, en raison de dégradations constatées et de la découverte d'une porte ouverte donnant accès aux parties hautes, la jauge des visites guidées a été réduite (passant de 14 visiteurs à 10) et le groupe doit être encadré d'un guide et d'un serre file. Celui-ci doit fermer les portes après les passages du groupe.

Pendant les mois de juillet et août, notre agent en poste au point information de la cathédrale a pu faire fonction de serre file, au détriment de l'animation de ce point information, pour les deux visites quotidiennes.

Depuis le début du mois de septembre ces visites ont été remplacées par une visite des parties basses plus complète. Les réservations des groupes qui avaient été passées avant ces nouvelles

règles vont être honorées mais il n'est dorénavant plus proposé cette prestation aux groupes qui en font la demande.

Mme de La Hougue informe les membres du comité de direction qu'un rendez-vous a été pris entre la directrice du service Patrimoine, Archives et Musées, Sophie Escalmel, et l'UDAC pour trouver une solution ou revenir sur cette décision.

La visite des parties hautes de la cathédrale est un élément essentiel de l'attractivité touristique de Coutances et du territoire. 642 personnes ont suivi ces visites au cours de l'été qui ont généré un chiffre d'affaires de 4476€ entièrement reversé au service Patrimoine, Archives et Musées.

N° 4 - Information : Point sur les ressources humaines

- **Lorie Hamelin**, qui remplace **Floriane Duboscq** pendant son congé maternité, quitte l'office de tourisme avant la fin de son contrat. Elle a trouvé un contrat en CDI à partir du 1er septembre. En concertation avec les agents du service communication de l'office de tourisme, il a été décidé de ne pas la remplacer et de répartir la charge de travail sur elles. Lorie a pris beaucoup d'avance sur son travail permettant de limiter la charge et a préparé toutes les publications sur les réseaux sociaux jusqu'au retour de Floriane.

Floriane a eu une petite fille prénommée Julia le 27 juillet.

- Nos saisonniers ont terminé leur contrat. Nous avons été pleinement satisfaits de tous ces renforts et du travail qu'ils ont réalisé. Il n'y a pas eu de souci en cours de saison. Certains d'entre eux ont exprimé le souhait de travailler à nouveau à l'office de tourisme l'année prochaine.
- Temps partiel à 60% : pour compléter les congés parentaux de trois conseillers en séjour (80%), un poste à temps partiel était occupé par **Clara Rodrigues** jusqu'à fin août. Depuis le 2 septembre, c'est **Charlotte Sanchez** qui occupe le poste sur les bureaux de Blainville-sur-Mer (le mardi), Hauteville-sur-Mer (le mercredi) et Agon-Coutainville (le vendredi).
- **Mathilde Fortin**, qui est en CDD en remplacement de **Ludivine Langlois** au bureau de Gavray-sur-Sienne, arrive en fin de contrat fin août (et en congé de maternité). Elle sera remplacée par **Léa Razée** à partir du 17 septembre sur le même poste. Léa connaît la fonction et le bureau car elle y a déjà fait un remplacement. Pour assurer la continuité du service au cours des deux premières semaines de septembre, c'est **Cécile Robine**, saisonnière du bureau de Gouville-sur-Mer, qui assure l'intérim en attendant.

La présidente souligne que lorsqu'une personne revient travailler à l'office de tourisme, comme c'est le cas pour Léa Razée, c'est signe que le personnel est épanoui dans son travail et que l'office de tourisme offre un cadre de travail satisfaisant.

N° 5 - Délibération : Litige Rights Control

En novembre 2023, en raison de la publication d'une photographie fournie par un professionnel du territoire pour illustrer sa page sur le site internet de Coutances Tourisme, dont, nous l'ignorons, il n'avait pas acquis les droits de publication, Coutances Tourisme a été sommé, par une entreprise spécialisée dans le recouvrement des droits d'auteurs, de régler une indemnité transactionnelle d'un montant de 2680,20€ TTC. Rights Control, l'entreprise de recouvrement mandatée par l'agence photographique auprès de laquelle la photo a été prise, a, dans le même temps, proposé

une réduction de cette somme de moitié si Coutances Tourisme procédait à son règlement sous 18 jours.

Après avoir immédiatement retiré la photo litigieuse du site internet, Coutances Tourisme a contacté le professionnel qui avait fourni la photo qui a confirmé n'avoir pas acquis les droits de la photo.

Puis Coutances Tourisme a pris contact avec la maison de la justice qui lui a dit que cette démarche avait tout l'air d'une arnaque.

Le courrier initial de Rights Control datait de novembre 2023. Il a été suivi d'un nouveau courrier en décembre 2023 puis en janvier 2024. A part quelques échanges de mail avec Rights Control, aucune suite n'a été donnée à cette demande.

En juin 2024, Coutances Tourisme a reçu un mail de la part d'une avocate en droit de la propriété intellectuelle nous informant de l'envoi d'un courrier en recommandé nous sommant de régler la somme de 2700€ TTC pour l'affaire qui nous concerne. Nous avons échangé avec elle et avons tenté de négocier. Mais à ce stade, il aurait fallu soit avoir recours à un conseil pour nous représenter dans la négociation, soit aller jusqu'au tribunal, auquel cas nous aurions aussi dû recourir aux services d'un avocat.

Nous avons aussitôt informé M. Mazurié de la situation. Il s'est renseigné de son côté et nous a invité à la plus grande vigilance dans la publication de photos sur notre site internet. Dès l'automne 2023, toutes les photos pour lesquelles un doute était possible (par exemple, concernant les hébergements touristiques, toutes les photos qui ne représentaient pas l'hébergement – des paysages, des attractions touristiques...). Un nouveau passage en revue des photos du site a été effectué au mois de juin.

En parallèle, nous avons consulté le service juridique d'ADN Pro, la fédération des offices de tourisme. Celui-ci nous a informé que d'autres offices de tourisme avaient eu le même problème. Ceux qui s'en sont le mieux tiré sont ceux qui ont négocié le montant dès les premières prises de contact. Tous reconnaissent le montant élevé des sommes demandées, mais aucun n'a pris le risque d'aller jusqu'au tribunal.

Il est suggéré de rassembler les offices de tourisme ayant eu le même problème pour mener une action commune contre cette entreprise mais ce n'est pas possible car ils ont déjà tous réglé la somme demandée.

Il est précisé qu'un « ménage » minutieux du site internet de l'office de tourisme a été réalisé à deux reprises et toutes les photos dont nous n'étions pas sûrs de la provenance ont été retirées.

Au regard du contexte et pour clore le litige, nous vous demandons d'autoriser la présidente, Mme Valérie Leconte, à signer le protocole d'accord transactionnel transmis par l'avocate de Rights Control en l'état et de procéder au règlement des 2 700€.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, soit à 16 voix pour, les membres du comité de direction AUTORISENT la présidente, Valérie Leconte, à signer le protocole transactionnel transmis par l'avocate de Rights Control et à l'office de tourisme de procéder au règlement de la somme demandée.

Ainsi fait et délibéré.

Il est voté une décision modificative n°1 de la section de fonctionnement du budget primitif de l'EPIC Coutances Tourisme comme suit :

- 6236 : catalogues et imprimés : -2 700 € (en dépenses de fonctionnement),
- 6718 : autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion : + 2 700 € (en dépenses de fonctionnement),

Le montant de la section de fonctionnement du budget pour l'année 2024 reste inchangé et se porte à 577 672.68 €.

DECISION MODIFICATIVE N°1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

<u>Chap.</u>	<u>Art modifié</u>	<u>Libellé</u>	<u>Budget voté</u>	<u>Proposition nouvelle</u>	<u>Vote</u>	<u>Total</u>
011	6236	Catalogues et imprimés	56 730 € €	-2 700 €	-2 700 €	54 030 €
67	6718	Autres charges exceptionnelles sur opération de gestion	- €	+ 2 700 €	+ 2 700 €	2 700 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, soit à 16 voix pour, les membres du comité de direction VALIDENT la décision modificative n°1 telle que présentée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré.

Messieurs DHOMBRES et SALVI ayant dû quitter la réunion n'ont pu délibérer sur le sujet.

N°6 – Actualisation des tarifs des produits et prestations 2024

Vu le Code du Tourisme, notamment ses articles L.133-1 et suivants,

Vu la délibération de la communauté du bocage coutançais en date du 19 novembre 2014, laquelle a décidé de la création d'un office de tourisme constitué sous forme d'établissement public industriel et commercial (EPIC), doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière,

Vu l'article 2 des statuts de l'EPIC Coutances tourisme,

Conformément aux activités liées à la vente de prestations, animations ou produits boutique par l'EPIC, il est demandé aux membres du comité de direction d'actualiser la liste des tarifs applicables pour 2024.

Cette liste sera mise à jour au fur et à mesure de la signature de conventions de partenariat pour la prévente de billetteries ou la vente de nouveaux produits et produits en dépôt.

Changement(s) à noter :

Nouvelles Billetteries en dépôt depuis le dernier comité de direction en date :

- Service Culture et Animation de la ville d'Agon-Coutainville : concert « MOH ! KOUYATE » le 20 octobre 2024 à Agon-Coutainville. Le Tarif du billet est de 15 € dès 12 ans, gratuit pour les enfants jusqu'à 11 ans. La commission retenue par l'EPIC sera de 10% du prix de vente par billet vendu.
- Service Culture et Animation de la ville d'Agon-Coutainville : balade en calèche à Agon-Coutainville le 27 octobre 2024 dans le cadre des « Journées vertes ». Le Tarif du billet est de 10 €

dès 13 ans, 5 € pour les enfants de 4 à 12 ans et gratuit pour les enfants de 0 à 3 ans. La commission retenue par l'EPIC sera de 10% du prix de vente par billet vendu.

- Association Comme un cri jailli de la nuit : spectacle « Eté 44, un village normand épris de liberté ». Vente des repas uniquement pour les dîners des 9, 10 et 11 août 2024. Le tarif du repas est de 19.00 € par personne (tarif unique). La commission retenue par l'EPIC sera de 10% du prix de vente par billet vendu.
- Association MUNA WASE : concert « Afro Gospel » le 12 juillet 2024 à Coutances. Le tarif du billet est de 18 € dès 13 ans, gratuit pour les enfants jusqu'à 12 ans. La commission retenue par l'EPIC sera de 10% du prix de vente par billet vendu.
- AMACLIO PRODUCTION : spectacle son et lumière « Les Nocturnes de l'abbaye » au Mont Saint Michel. Le prix des billets est de 16 € par adulte, 13€ pour les enfants de 8 à 17 ans, les personnes au chômage, les détenteurs de l'abonnement « Passion Monuments », les voyageurs arrivés en train SNCF « train du Mont Saint Michel », les groupes à partir de 6 personnes. La gratuité est accordée aux enfants de 0 à 7 ans. La commission retenue par l'EPIC sera de 10% du prix de vente par billet vendu.

Nouveaux produits en dépôt :

- **Dépôt-vente** de cartes postales de Vincent BOISOT à l'espace St-Nicolas le temps de l'exposition. Le prix de vente de la carte postale est fixé à 2€. La commission retenue par l'EPIC sera de 10% du prix de vente par carte vendue.
- **Dépôt-vente** d'ouvrages de DARIUS à l'espace St-Nicolas le temps de l'exposition. Les prix de vente sont les suivants :
 - o Ouvrage « Encre en mouvements. La grande Vélaire » : 24.00 €
 - o Ouvrage « Les Fosses d'enfer » : 15.00 €
 - o Ouvrage « Sumi-Washi » : 18.00 €
 - o Ouvrage « Nuits fumeuses » : 20.00 €La commission retenue par l'EPIC sera de 10% du prix de vente par ouvrage vendu
- **Dépôt-vente** de photos et cartes postales de DIMIER à l'espace St-Nicolas le temps de l'exposition. Les prix de vente sont les suivants :
 - o Carte postale (6 visuels) : 2.00 €
 - o Carte postale « The long and winding road » : 2.50 €
 - o Photo A4 (4 visuels) : 35.00 €La commission retenue par l'EPIC sera de 10% du prix de vente par unité vendue.
- **Dépôt-vente** d'ouvrage « Balade en côte des havres » de Philippe FAUVEL dans le cadre de l'exposition Les Zendurances. Le prix de l'ouvrage est fixé à 35.00 €. La commission retenue par l'EPIC sera de 10% du prix de vente par unité vendue.

Cette liste sera mise à jour au fur et à mesure de la signature de conventions de partenariat pour la prévente de billetteries ou la vente de nouveaux produits et produits en dépôt.

Après l'exposé de Madame LECONTE,

Après en avoir délibéré,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, soit à 16 voix pour, les membres du comité de direction **VALIDENT** les tarifs des produits et prestations pour 2024 tels que présentés.

Ainsi fait et délibéré.

Messieurs DHOMBRES et SALVI ayant dû quitter la réunion n'ont pu délibérer sur le sujet.

N°7 - Questions / informations diverses

Mme Janick GAILLARD-PRETI, agent comptable de l'EPIC, annonce faire valoir ses droits à la retraite à partir du 1^{er} décembre 2024. Travailler pour l'office de tourisme a été un réel plaisir pour elle et elle a découvert les coulisses du tourisme, secteur qu'elle ne connaissait pas. Elle a beaucoup apprécié travailler avec les agents de l'office de tourisme. La présidente la remercie de son investissement auprès de notre structure et lui souhaite une longue et agréable retraite.

Aucune autre question n'a été posée. La séance est levée à 20h00.

Fait à Coutances le 9 septembre 2024

La présidente
Valérie LECONTE



La secrétaire de séance
Laurence RACINE

Certifié rendu exécutoire par la présidente, le 9 septembre 2024